

CE MOIS-CI, DANS LES FOLIA

Tous les médecins et pharmaciens savent sans aucun doute qu'il est recommandé de ne prescrire ou délivrer des médicaments aux femmes enceintes qu'avec la plus grande prudence. Il est toutefois moins évident de mettre cette recommandation correctement en pratique. Il convient d'être attentif en permanence à la possibilité d'une grossesse chez une femme en âge de procréer. Une telle précaution sera le plus souvent prise spontanément lorsqu'il est question d'un médicament manifestement tératogène. Pour les médicaments avec lesquels un effet néfaste pendant la grossesse n'est pas aussi frappant ou est méconnu, on ne s'interrogera peut-être pas aussi vite au sujet d'une grossesse éventuelle. Les résultats d'une étude rétrospective réalisée en France, discutés dans ce numéro, sont toutefois alarmants. Dans cette étude, en moyenne 13,6 spécialités différentes par femme ont été prescrites pendant leur grossesse. Il est donc important que les médecins et pharmaciens restent vigilants à cette problématique.

Les douleurs neurogènes constituent souvent un problème difficile pour le médecin et le patient. Pour offrir un traitement optimal, il est fréquent de devoir recourir à des médicaments qui ne sont pas enregistrés comme analgésiques, tels certains antidépresseurs et antiépileptiques. De temps à autre, des analgésiques morphiniques devront être utilisés, mais leur efficacité peut être très différente d'un individu à l'autre, ce qui nécessite dès lors une adaptation très prudente de la posologie. Dans d'autres cas, la capsaïcine appliquée localement sera la plus efficace. La capsaïcine à 0,075% n'est cependant pas enregistrée comme spécialité en Belgique et doit dès lors être importée de l'étranger (par ex. du Royaume-Uni) pour la réalisation d'une prescription médicale. Tous ces obstacles peuvent être responsables du fait que certains patients souffrant de douleurs neurogènes ne sont pas traités de manière optimale.

SITE WEB FOLIA ET REPERTOIRE COMMENTE DES MEDICAMENTS, AVEC MISE A JOUR MENSUELLE:
<http://www.cbip.be> ou <http://www.bcfi.be>

CHANGEMENTS D'ADRESSE

CBIP
c/o Inspection Générale de la Pharmacie
Boulevard Bischoffsheim 33
1000 Bruxelles
fax: 02/227.56.46
e-mail: cbip@afigp.fgov.be

CORRESPONDANCE A PROPOS DU CONTENU DES FOLIA

Prof. M. Bogaert
Heymans Instituut
De Pintelaan 185
9000 Gent
fax: 09/240.49.88
e-mail: Folia@rug.ac.be

Les Folia Pharmacotherapeutica sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie), A.S.B.L. agréée par le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé Publique et de l'Environnement.

BUREAU DE REDACTION

M. Bogaert (Universiteit Gent) et J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain),
secrétaires de rédaction

M.H. Antoine (Université Libre de Bruxelles), M.L. Bouffieux et A. Bourda
(Inspection de la Pharmacie, Min. Affaires Sociales, Santé Publique et
Environnement), W. Buylaert (Universiteit Gent), G. De Loof (Wetenschappelijke
Vereniging der Vlaamse Huisartsen), N. Fierens, I. Latour et A. Van Ermen (Centre
Belge d'Information Pharmacothérapeutique), R. Gérard (Société Scientifique de
Médecine Générale), X. Kurz (Centre Belge de Pharmacovigilance et Université de
Liège), G. Laekeman (Katholieke Universiteit Leuven), T. Roisin (Centre Belge de
Pharmacovigilance), J. Van Campen (Antwerpen) et L. Vansnick (Association
Pharmaceutique Belge).

Editeur responsable:
M. BOGAERT,
Oudburgweg 30,
9830 St.-Martens-Latem

Les informations publiées dans les FOLIA PHARMACOTHERAPEUTICA ne peuvent pas être reprises sans l'autorisation du Bureau de rédaction. Elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins publicitaires.

Un index récapitulatif des dernières années est inséré annuellement dans les Folia.